

### SECTION 1 Identification

#### 1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: HG éliminateur d'odeur de drainage
Type de produit	: Détergent
Code du produit	: 624 ART
Groupe de produits	: Produit commercial

#### 1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Destiné au grand public	
Utilisation de la substance/mélange	: Produits de nettoyage des canalisations
Restrictions d'emploi	: Toutes les autres utilisations non recommandées ci-dessus

#### 1.4. Données relative au fournisseur

##### Fabricant

HG International B.V.  
P.J. Oudweg 41  
Almere, 1314 CJ  
The Netherlands  
T +31 (0)36 54 94 700  
[safety@hg.eu](mailto:safety@hg.eu) - [www.hg.eu](http://www.hg.eu)

##### Distributeur

Toolway Industries Ltd.  
1-280 Hunter's Valley Road  
Woodbridge, On L4H 3V9  
Canada

#### 1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Canada	CANUTEC		1-888-CANUTEC (226-8832) (North American) 1-613-996-6666 (International use)	Toll Free (800) 255 3924 (24h)

### SECTION 2 Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4	H302	Nocif en cas d'ingestion
Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16		

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA)



# HG éliminateur d'odeur de drainage

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Mention d'avertissement (GHS CA)	: Danger
Mentions de danger (GHS CA)	: H302 - Nocif en cas d'ingestion H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
Conseils de prudence (GHS CA)	: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P103 - Lire attentive et appliquer toutes les instructions. P260 - Ne pas respirer les vapeurs, brouillards. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection. P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin. P330 - Rincer la bouche. P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P405 - Garder sous clef. P501 - Éliminer le un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale to un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Autres dangers non classés : Peut aggraver un incendie; comburant.

## SECTION 3 Composition/information sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Sodium percarbonate	Percarbonates	n° CAS: 15630-89-4	≥ 25 – < 50	Sol. Comb. 3, H272 Tox. Aiguë 4 (Voie orale), H302 Lés. Oculaire 1, H318
carbonate de sodium	carbonate de sodium	n° CAS: 497-19-8	≥ 25 – < 50	Irrit. Oculaire 2A, H319
Hydroxyde de sodium; soude caustique	Hydroxyde de sodium; soude caustique	n° CAS: 1310-73-2	≥ 10	Corr. Mét. 1, H290 Corr. Cut. 1A, H314 Lés. Oculaire 1, H318

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

# HG éliminateur d'odeur de drainage

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

### SECTION 4 Premiers soins

#### 4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins général	: Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation. Bien que l'on ne dispose d'aucune donnée relative à une éventuelle toxicité pour l'homme et les animaux, le produit est considéré comme dangereux à l'inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Brûlures.

#### 4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

### SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.
Danger d'explosion	: Une chaleur intense peut entraîner la rupture de l'emballage.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

#### 5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Contrôlez les eaux de ruissellement en les empêchant de se déverser dans les égouts et les cours d'eau. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

### SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales	: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
-------------------	--

# HG éliminateur d'odeur de drainage

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Évitez la formation de poussières. Bien diluer tout produit répandu en petite quantité, et laver à grandes eaux. Contenir le produit répandu en grande quantité à l'aide de sable ou de terre.

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

## SECTION 7 Manutention et stockage

### 7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

### 7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder sous clef.

Matières incompatibles : Acides.

Chaleur et sources d'ignition : Éviter la chaleur et le soleil direct. Pas de flammes. Supprimer toute source d'ignition.

Température de stockage : > 0 – < 30 °C

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Les conteneurs ouverts doivent être refermés avec précaution et maintenus debout afin d'empêcher les fuites.

Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

## SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m <sup>3</sup>
Notations et remarques	Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
Plafond	2 mg/m <sup>3</sup>
Notations et remarques	RP
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety

# HG éliminateur d'odeur de drainage

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

<b>Hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)</b>	
<b>Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
<b>Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m <sup>3</sup>
Notations et remarques	TLV® Basis: URT, eye, & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m <sup>3</sup>
Notations et remarques	TLV® Basis: URT, eye, & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m <sup>3</sup>
Notations et remarques	TLV® Basis: URT, eye, & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
<b>Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-090-2024)
<b>Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	Ontario Occuational Exposure Limits under Regulation 833
<b>Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m <sup>3</sup>
Notations et remarques	TLV® Basis: URT, eye, & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2024

# HG éliminateur d'odeur de drainage

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)	
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10

### 8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Lunettes de sécurité. Gants. Vêtements de protection. Chaussures de sécurité obligatoires.

Protection des mains:				
Gants de protection				
Type	Matériau	Pénétration	Épaisseur (mm)	Pénétration
Gants jetables	Caoutchouc butyle	6 (> 480 minutes)	0.5	
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	0.35	

Protection oculaire:		
Lunettes de sécurité		
Type	Champ d'application	Caractéristiques
Lunettes de sécurité avec protections latérales	Conditions normales d'utilisation	

Protection de la peau et du corps:
Vêtements de protection obligatoires
<b>Type</b>
Vêtements de protection à manches longues
Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques
Utiliser un vêtement de protection chimiquement résistant

Protection des voies respiratoires:
Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

# HG éliminateur d'odeur de drainage

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

### SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre.
Couleur	: Blanc
Odeur	: citronné
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 11,94
pH solution	: 10 ( $\leq$ 13,1) %
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,09 g/ml
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Limites d'explosivité	: Non applicable
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

#### 9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Acides.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 11 Données toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

# HG éliminateur d'odeur de drainage

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

HG éliminateur d'odeur de drainage	
ATE CA (oral)	1261,047 mg/kg de poids corporel
carbonate de sodium (497-19-8)	
DL50 orale rat	2800 mg/kg de poids corporel Animal: rat
DL50 orale	4090 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: other:
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	2300 mg/l
ATE CA (oral)	2800 mg/kg de poids corporel
ATE CA (poussières,brouillard)	2300 mg/l/4h
Sodium percarbonate (15630-89-4)	
DL50 orale	1034 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: other:
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel
ATE CA (oral)	1034 mg/kg de poids corporel
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque de graves brûlures de la peau. pH: 11,94
carbonate de sodium (497-19-8)	
pH	≈ 11,6 Concentration: (≈)0,1 other:
Hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)	
pH	> 14
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux. pH: 11,94
carbonate de sodium (497-19-8)	
pH	≈ 11,6 Concentration: (≈)0,1 other:
Hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)	
pH	> 14
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
HG éliminateur d'odeur de drainage	
Viscosité, cinématique	Non applicable

# HG éliminateur d'odeur de drainage

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Symptômes/effets après inhalation	: Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation. Bien que l'on ne dispose d'aucune donnée relative à une éventuelle toxicité pour l'homme et les animaux, le produit est considéré comme dangereux à l'inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Brûlures.

## SECTION 12 Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général	: Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

carbonate de sodium (497-19-8)	
CL50 - Poissons [1]	300 mg/l Test organisms (species): Lepomis macrochirus
CE50 - Crustacés [1]	200 – 227 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia sp.
CE50 96h - Algues [1]	242 mg/l Source: ECOTOX

Hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)	
CL50 - Poissons [1]	> 35 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	40,4 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia sp.
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 33 mg/l waterflea

Sodium percarbonate (15630-89-4)	
CL50 - Poissons [1]	> 70 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	4,9 mg/l Test organisms (species): Daphnia pulex
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	4,9 mg/l waterflea
Algues ErC50	> 7,7 mg/l Source: SIDS

### 12.2. Persistance et dégradation

HG éliminateur d'odeur de drainage	
Persistance et dégradabilité	Le produit ne contient aucune substance tensioactive.

carbonate de sodium (497-19-8)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Sodium percarbonate (15630-89-4)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

# HG éliminateur d'odeur de drainage

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### HG éliminateur d'odeur de drainage

Potentiel de bioaccumulation : Aucune bioaccumulation attendue.

#### carbonate de sodium (497-19-8)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : -6,19

#### Hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : -3,88

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### HG éliminateur d'odeur de drainage

Écologie - sol : Devrait être très mobile dans le sol.

### 12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)  
Fluorinated greenhouse gases : Non

## SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récepteur conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.  
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Ne pas rejeter dans les égouts.  
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Les conteneurs vides contiennent des résidus de produits et peuvent être dangereux. Ne pas éliminer les emballages sans nettoyage préalable. Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux. Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Ne pas perforer ni brûler, même après usage.  
Indications complémentaires : Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Informations sur les déchets écologiques : Le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération. Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

TMD	DOT	IMDG	IATA
<b>14.1. Numéro ONU</b>			
UN1759	UN1759	1759	1759
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>			
SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT : Hydroxyde de sodium; soude caustique)	Corrosive solids, n.o.s. (CONTIENT : Sodium hydroxide ; Sodium percarbonate)	SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT : Hydroxyde de sodium; soude caustique)	Corrosive solid, n.o.s. (CONTAINS : Sodium hydroxide; caustic soda)
<b>Description document de transport</b>			
UN1759 SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT : Hydroxyde de sodium; soude caustique), 8, II	UN1759 Corrosive solids, n.o.s. (CONTIENT : Sodium hydroxide ; Sodium percarbonate), 8, II	UN 1759 SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT : Hydroxyde de sodium; soude caustique), 8, II	UN 1759 Corrosive solid, n.o.s. (CONTAINS : Sodium hydroxide; caustic soda), 8, II

# HG éliminateur d'odeur de drainage

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

TMD	DOT	IMDG	IATA
<b>14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport</b>			
8	8	8	8
			
<b>14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)</b>			
II	II	II	II
<b>14.5. Dangers environnementaux</b>			
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

### 14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

<b>TMD</b>	
N° ONU (TDG)	: UN1759
Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3). (2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique : a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A.; b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A.; c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A.; d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.; e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A. (3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant : a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME; b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 1 kg
Quantités exemptées (TDG)	: E2
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	: 15 kg
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	: 154
<b>DOT</b>	
N° ONU (DOT)	: UN1759

# HG éliminateur d'odeur de drainage

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102) : 128 - Regardless of the provisions of §172.101(c)(12), aluminum smelting by-products and aluminum remelting by-products described under this entry, meeting the definition of Class 8, Packing Group II and III may be classed as a Division 4.3 material and transported under this entry. The presence of a Class 8 hazard must be communicated as required by this Part for subsidiary hazards  
IB8 - Authorized IBCs: Metal (11A, 11B, 11N, 21A, 21B, 21N, 31A, 31B and 31N); Rigid plastics (11H1, 11H2, 21H1, 21H2, 31H1 and 31H2); Composite (11HZ1, 11HZ2, 21HZ1, 21HZ2, 31HZ1 and 31HZ2); Fiberboard (11G); Wooden (11C, 11D and 11F); Flexible (13H1, 13H2, 13H3, 13H4, 13H5, 13L1, 13L2, 13L3, 13L4, 13M1 or 13M2).  
IP2 - When IBCs other than metal or rigid plastics IBCs are used, they must be offered for transportation in a closed freight container or a closed transport vehicle.  
IP4 - Flexible, fiberboard or wooden IBCs must be sift-proof and water-resistant or be fitted with a sift-proof and water-resistant liner.  
T3 - 2.65 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(2)  
TP33 - The portable tank instruction assigned for this substance applies for granular and powdered solids and for solids which are filled and discharged at temperatures above their melting point which are cooled and transported as a solid mass. Solid substances transported or offered for transport above their melting point are authorized for transportation in portable tanks conforming to the provisions of portable tank instruction T4 for solid substances of packing group III or T7 for solid substances of packing group II, unless a tank with more stringent requirements for minimum shell thickness, maximum allowable working pressure, pressure-relief devices or bottom outlets are assigned in which case the more stringent tank instruction and special provisions shall apply. Filling limits must be in accordance with portable tank special provision TP3. Solids meeting the definition of an elevated temperature material must be transported in accordance with the applicable requirements of this subchapter.

Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx) : 154  
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 212  
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 240  
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27) : 15 kg  
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75) : 50 kg  
DOT Emplacement d'arrimage : A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.

### IMDG

Dispositions spéciales (IMDG) : 274  
Quantités limitées (IMDG) : 1 kg  
Quantités exceptées (IMDG) : E2  
Instructions d'emballage (IMDG) : P002  
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC08  
Dispositions spéciales GRV (IMDG) : B21, B4  
Instructions pour citernes (IMDG) : T3  
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP33  
N° FS (Feu) : F-A - FICHE ANTI-INCENDIE Alpha – FICHE ANTI-INCENDIE GÉNÉRALE  
N° FS (Déversement) : S-B - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Bravo – SUBSTANCES CORROSIVES  
Catégorie de chargement (IMDG) : A  
Propriétés et observations (IMDG) : Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.

### IATA

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E2  
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y844  
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 5kg  
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 859

# HG éliminateur d'odeur de drainage

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 15kg  
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 863  
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 50kg  
Disposition particulière (IATA) : A3, A803  
Code ERG (IATA) : 8L

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78<sup>9</sup> et au recueil IBC<sup>10</sup>

Non applicable

## SECTION 15 Informations sur la réglementation

### carbonate de sodium (497-19-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### Hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### Sodium percarbonate (15630-89-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### carbonate de sodium (497-19-8)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

### Hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

### Sodium percarbonate (15630-89-4)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

## SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 10-30-2021  
Date de révision : 12-30-2024

### Indications de changement

Rubrique	Élément modifié	Remarques
	Étiquettes de danger (TDG)	<b>Modifié</b>
	Désignation officielle pour le transport (TMD)	<b>Modifié</b>
	N° ONU (TDG)	<b>Modifié</b>
	Conseils de prudence (GHS CA)	<b>Modifié</b>
	Mentions de danger (GHS CA)	<b>Modifié</b>

# HG éliminateur d'odeur de drainage

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Indications de changement		
Rubrique	Élément modifié	Remarques
	Pictogrammes de danger (GHS CA)	<b>Modifié</b>
	Date de révision	<b>Ajouté</b>
	Numéro de référence	<b>Ajouté</b>
	Catégorie de chargement (IMDG)	<b>Modifié</b>
	Désignation officielle pour le transport (IMDG)	<b>Modifié</b>
	Dispositions spéciales GRV (IMDG)	<b>Ajouté</b>
	Instructions d'emballages GRV (IMDG)	<b>Ajouté</b>
	N° FS (Déversement)	<b>Modifié</b>
	Disposition particulière (IATA)	<b>Ajouté</b>
	Désignation officielle pour le transport (IATA)	<b>Modifié</b>
	Code ERG (IATA)	<b>Modifié</b>
	Étiquettes de danger (IMDG)	<b>Modifié</b>
	Étiquettes de danger (IATA)	<b>Modifié</b>
	Type de produit	<b>Ajouté</b>
1.2	Restrictions d'emploi	<b>Ajouté</b>
2.1	Classification (GHS CA)	<b>Modifié</b>
2.3	Autres dangers non classés	<b>Ajouté</b>
3	Composition/information sur les ingrédients	<b>Modifié</b>
4.2	Symptômes/effets après inhalation	<b>Ajouté</b>
5.1	Agents d'extinction non appropriés	<b>Ajouté</b>
5.2	Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	<b>Modifié</b>
5.2	Danger d'explosion	<b>Ajouté</b>
5.2	Danger d'incendie	<b>Modifié</b>
5.3	Instructions de lutte contre l'incendie	<b>Ajouté</b>
6	Procédés de nettoyage	<b>Modifié</b>
6	Pour la rétention	<b>Modifié</b>
6.1	Mesures générales	<b>Ajouté</b>
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	<b>Modifié</b>
7.1	Dangers supplémentaires lors du traitement	<b>Ajouté</b>
7.2	Matériaux d'emballage	<b>Ajouté</b>
7.2	Conditions de stockage	<b>Modifié</b>
7.2	Mesures techniques	<b>Ajouté</b>
7.2	Chaleur et sources d'ignition	<b>Ajouté</b>
7.2	Matières incompatibles	<b>Modifié</b>

# HG éliminateur d'odeur de drainage

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Indications de changement		
Rubrique	Élément modifié	Remarques
7.2	Température de stockage	Ajouté
7.2	Prescriptions particulières concernant l'emballage	Ajouté
8.2	Protection oculaire	Modifié
8.2	Contrôles techniques appropriés	Modifié
8.2	Protection de la peau et du corps	Modifié
8.2	Autres informations	Ajouté
8.2	Équipement de protection individuelle	Modifié
8.2	Protection des voies respiratoires	Modifié
9	Viscosité, cinématique	Modifié
9	Point de congélation	Modifié
9	Point d'éclair	Modifié
9	Température d'auto-inflammation	Modifié
9	Inflammabilité	Ajouté
9	pH solution	Ajouté
9	pH	Modifié
9	Odeur	Modifié
9	Couleur	Modifié
9	Apparence	Ajouté
9	Masse volumique	Ajouté
9.1	Limites d'explosivité (vol %)	Modifié
10	Possibilité de réactions dangereuses	Modifié
10	Réactivité	Modifié
10	Stabilité chimique	Modifié
10	Produits de décomposition dangereux	Modifié
10	Conditions à éviter	Modifié
10	Matières incompatibles	Modifié
12.1	Écologie - général	Modifié
12.2	Persistance et dégradabilité	Ajouté
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Ajouté
12.4	Écologie - sol	Ajouté
13.1	Recommandations pour l'élimination des eaux usées	Ajouté
13.1	Indications complémentaires	Ajouté
13.1	Recommandations pour le traitement du produit/emballage	Ajouté
13.1	Réglementation régionale sur les déchets	Ajouté

# HG éliminateur d'odeur de drainage

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Indications de changement		
Rubrique	Élément modifié	Remarques
13.1	Informations écologiques	<b>Ajouté</b>
14	Groupe d'emballage (IATA)	<b>Modifié</b>
14.1	N° ONU (IMDG)	<b>Modifié</b>
14.1	N° ONU (IATA)	<b>Modifié</b>
16	Abréviations et acronymes	<b>Ajouté</b>
16	Conseils de formation	<b>Ajouté</b>

### Conseils de formation

: Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage. S'assurer que le personnel connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres éventualités.

### Autres informations

: DENEIGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Full text of hazard classes and H-statements:	
H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H319	Provoque un sévère irritation des yeux

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
Numéro CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective

# HG éliminateur d'odeur de drainage

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Abréviations et acronymes:	
EN	Norme européenne
IARC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane
COV	Composés organiques volatiles
n° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
PE	Perturbateur endocrinien

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.